4. APPLICATION, EVALUATIONS, CONCLUSIONS 1

4.1. APPLICATION – CARNET DE TRIAGE 1
4.2. ESTIMATIONS FINANCIERES 1
4.2.1. Recettes attendues 1
4.2.2. Dépenses attendues 2
4.2.3. Bilan financier prévisionnel 3
4.3. EVALUATION ET SUIVI 3
4.4. CONCLUSIONS GENERALES 4

4. APPLICATION, EVALUATIONS, CONCLUSIONS

4.1. Application – Carnet de triage

L'application concrète du présent plan d'aménagement au niveau de la gestion quotidienne sur le terrain est possible grâce à sa traduction au niveau des différents outils de gestion utilisés en cantonnement, en particulier par les préposés. Les principaux sont les carnets de triage et les documents cartographiques associés.

De manière globale, en fonction de l'affectation des parcelles (série-objectif et secteur), le préposé en charge de la forêt peut en déduire les traitements et opérations sylvicoles à y appliquer, dans le temps et dans l'espace.
Les mesures spécifiques éventuelles associées à certaines contraintes (vocations, N2000, site de conservation, …) sont encodées dans le parcellaire pour être ainsi respectées, le cas échéant. Par ailleurs, le détail des mesures associées peut être consulté au niveau des circulaires, de fiches techniques, du guide de gestion N2000, … .

4.2. Estimations financières

Remarque : Certaines approximations sont nécessaires pour présenter les chiffres qui vont suivre.
De plus, il importe d'émettre des réserves quant aux estimations financières, celles-ci étant basées sur les prix actuels tant pour le bois sur pied que pour les travaux à exécuter. Ces prix peuvent fluctuer dans le temps de manière parfois significative, surtout pour le prix des bois sur pied. Ces fluctuations influencent donc la fiabilité des données prévisionnelles.
Cette fiabilité peut également être mise à mal par des aléas climatiques ou sanitaires qui pourraient avoir une incidence sur les prélèvements effectués.
Il convient donc de ne pas prendre ces prévisions comme référence stricte.

Les chiffres présentés concernent la période couvrant les exercices 2008 à 2017.

4.2.1. Recettes attendues

Ventes de bois

Le tableau 4.1 présente les estimations en volume et en recette pour la période d'aménagement. Celles-ci s'élèvent à 162.070 euros. Les recettes des ventes de bois de ces 10 dernières années se sont par ailleurs chiffrées à 157.900 €. **Pour autant que le prix des bois reste stable et que des aléas climatiques ou sanitaires ne viennent pas perturber le programme des prélèvements, les recettes seront donc tout à fait comparables. Les prix unitaires correspondent la moyenne des prix unitaires obtenus lors des ventes de ces dix dernières années.**

Tableau 4.1. Tableau des recettes annuelles attendues pour l'aménagement de l'UA

	Possibilité moy. en volume (m^3)	Prix unitaire (€/m^3)*	Recette estimée (€)
Feuillus	1877	70	131.390
Résineux	767	40	30.680
Total	2644		**162.070**

Chasse

La chasse rapporte annuellement environ 59 €/ha soit **41.499 €/an**.
Ces revenus seront globalement identiques pour les années à venir.

4.2.2. Dépenses attendues

Tableau 4.2. Tableau des dépenses annuelles attendues pour l'aménagement de l'UA

	Justification	S (ha)	Coût (€/ha)	Dépenses estimées (€)
Régénérations	Point 3.4.3.	De 0 à 3,2	10.000	32.000 (maximum)
Travaux forestiers	Point 1.6	-	-	70.000 (35.000 x 2 ETP/an)
Voirie	Point 3.6.1.	/	/	8.750
Tourisme	Point 3.8.6.	/	/	/
Chasse	Point 3.8.4	/	/	8.000 (pour les 32 ans) soit 250 €/an
Autre		/	/	/
Total				**111.000 €/an**

Selon les données économiques présentée dans le chapitre 1, les dépenses principales annuelles en matière forestière s'élèvent en moyenne (depuis 2002) à 27.264 €/ha hors main d'œuvre communale.
Pour la période allant de 2019 à 2032, compte tenu de l'ensemble des informations disponibles, des décisions d'aménagement prises, et de l'expérience du gestionnaire, il apparaît raisonnable de proposer un montant prévisionnel total maximum de dépenses de 41.000 €/an (hors main d'œuvre communale) pour les travaux forestiers (et de régénérations), l'entretien de la voirie et la gestion cynégétique. Ceci est à considérer comme un maximum qui devrait être significativement diminué si la stratégie de renouvellement de la forêt par voie naturelle fonctionne correctement (de l'ordre de 30.000 €/an).

4.2.3. Bilan financier prévisionnel

Tableau 4.3. Bilan prévisionnel annuel pour l'aménagement de l'Ua.

		Valeur (€/an)	Valeur (€/an.ha)
Recettes (+)	Vente de bois Résineux	30.000	43
	Vente de bois Feuillus	131.000	187
	Chasse	41.500	57
	Autre	/	
Total		**202.500**	**290**
Dépenses (-)	Travaux forestiers (Plantation et MO)	102.000 32.000 + 70.000	140
	Voirie	8.750	12
	Autre	250	-
Total		**111.000**	**152**
Revenu net		**111.500**	**167**
Taux de réinvestissement		**25 %**	

Le taux de réinvestissement correspond au ratio entre les dépenses liées aux travaux forestiers et à l'entretien de la voirie et le revenu des ventes de bois. Celui-ci ne tient compte de la main d'œuvre communale. Il pourrait être revu à la baisse étant donné la stratégie de miser sur la régénération naturelle durant la période d'aménagement. Ce taux doit être considéré comme un maximum, fonction de l'efficacité de la régénération naturelle.

4.3. Evaluation et suivi

Comme précisé en début de chapitre 3, le parcellaire constitue l'outil d'application au quotidien de l'aménagement. Il est mis à disposition des agents des forêts en charge de la gestion de la forêt communale de Florennes au travers de son carnet de triage et de documents cartographiques.

Ce parcellaire et les cartes y afférentes sont mis à jour annuellement, pour intégrer les modifications survenues en termes de plantations, trouées, mises à blanc, ou encore caractéristiques des peuplements (élagages, désignation des arbres de place, …) et disposer ainsi en permanence d'une description de la situation conforme à la réalité.

Sur base de l'ensemble de ces informations, il est prévu de produire annuellement un rapport d'évaluation permettant le suivi de l'évolution des principales caractéristiques de l'unité d'aménagement et de sa gestion. Ce rapport s'appuie majoritairement sur des données synthétiques, en particulier des indicateurs standardisés (base de données EFOR) ou des informations relatives aux travaux exécutés (plantations), aux coupes réalisées, aux recettes et dépenses, par exemple.

Ces rapports de synthèse, présentent essentiellement un intérêt en termes de comparaisons successives, et doivent également constituer un outil de suivi de l'application de l'aménagement et de réajustement des mesures prises si nécessaire.

4.4. Conclusions générales

L'aménagement proposé prend en considération les équilibres nécessaires entre les différentes fonctions de l'espace forestier prévues par le Code Forestier.

Il tient compte des nombreux changements intervenus tant au niveau législatif qu'au niveau des pratiques forestières et s'appuie sur les nouveaux outils tels que la cartographie et les parcellaires informatisés.

Il intègre les nouvelles mesures de protection de la biodiversité telles que la mise en place du Réseau Natura 2000.

Pratiquement, il prend en compte les incertitudes actuelles quant à l'évolution du climat et les risques écologiques et économiques qui en découlent. Ainsi la prudence est de mise quant au choix des essences à privilégier et aux modes de traitement. Ce faisant, il limite la prise de risque financier pour le propriétaire et contribue à la préservation des équilibres écologiques. Le choix assumé de privilégier le chêne de pays et d'opter pour un mode de sylviculture respectueux de la nature en est le meilleur garant. Il s'inscrit résolument dans la démarche du développement durable.